



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca



CIRCULAIRE MUNICIPALE

Le 10 février 2022

RÉUNION DU CONSEIL DU MOIS DE FÉVRIER

Lundi le 14 février se tiendra la réunion du conseil municipal à huis clos par téléconférence. Voici le projet d'ordre du jour soumis aux élus pour la réunion :

Réflexion

1. Résolution pour tenir la séance à huis clos
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2022
4. Adoption des chèques et des achats
5. Questions reçues
6. Dérogation mineure au 950, rue Notre-Dame
7. Dérogation mineure au 1370, rue Notre-Dame
8. Demande pour un usage conditionnel au 3061, rang Saint-Alexis
9. Rapport 2021 sur la gestion contractuelle et dépôt de la liste des factures de plus de 25 000\$
10. Règlement numéro 2022-615 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus (es)
11. Annulation de comptes divers à recevoir
12. Soumissions pour une laveuse à pression
13. Renouvellement du mandat de 2 membres pour le Conseil local du Patrimoine
14. Offre de service pour les plans et devis concernant la construction d'un réservoir
15. Offre de service pour une étude géotechnique complémentaire pour le glissement de terrain au rang Saint-Joseph
16. Soumissions pour le marquage des rues
17. Soumission pour l'abat poussière
18. Demande faite aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de demande d'exclusion de la zone agricole
19. Demande d'aliénation à la CPTAQ pour une partie du lot 4 811 899 afin de permettre le lotissement
20. Mandat à la MRC de Chenaux afin de déposer une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 811 899 et des lots 3 994 430 et 4 811 898.
21. Demande d'appui à la CPTAQ pour un usage autre qu'agricole pour une partie du lot 5 368 126
22. Engagement de 1 lieutenant et 1 pompier éligible – recommandation du comité
23. Appel de candidature pour le directeur du service incendie
24. Achat de bottes de travail pour le service incendie
25. Soumission pour l'achat d'un canon d'attaque rapide
26. Achat de 2 habits de combat de remplacement
27. Demande d'avance de fonds pour le Service des loisirs
28. Demande de prolongation pour la convention d'aide financière du renouvellement de la Politique familiale
29. Participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux (ADMQ)
30. Participation au congrès de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ)
31. Demande d'accord des Chevaliers de Colomb pour la collecte annuelle du panier de Noël le 26 novembre au coin de la rue Notre-Dame et du rang Saint-Jean
32. Demande d'établissement d'une entente avec le ministère des Transports afin d'établir une servitude sur une partie du lot 3 349 593 pour le remplacement du pont P-01578 au rang Saint-Félix
33. Demande d'aide financière au Programme du Fonds de la sécurité routière
34. Résolution au ministère des Transports concernant le transport lourd suite à la fermeture du pont des Piles
35. Proclamation de la première journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022

Si vous avez des questions concernant le projet d'ordre du jour ou pour les membres du conseil, veuillez contacter la directrice générale et greffière-trésorière madame Andrée Neault par courriel à andree.neault@st-maurice.ca, avant lundi le 14 février 12h. La séance du conseil par téléconférence sera enregistrée et disponible sur le site web de la Municipalité le lendemain de la réunion.

Merci de votre compréhension !

RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

La municipalité de Saint-Maurice annonce la réouverture de l'hôtel de ville pour lundi le 14 février à partir de 8h. Les citoyens seront reçus **un à la fois**. Ils devront se désinfecter les mains, sur place avant d'accéder au comptoir et porter le masque.

La Municipalité demande et encourage fortement les citoyens à :

- limiter leur déplacement vers l'hôtel de ville et utiliser l'adresse courriel (infocitoyens@st-maurice.ca) ainsi que le téléphone (819-374-4525) pour obtenir l'information désirée;
- utiliser le service « Accès D » ou l'envoi de chèque par la poste ou par la boîte postale à l'extérieur du bureau pour effectuer leurs paiements de taxes municipales;
- si une rencontre est nécessaire et obligatoire avec l'inspecteur en bâtiment, le contacter avant au 819-374-4525 ou par courriel au yflamme@st-maurice.ca pour prendre rendez-vous.

Merci de votre compréhension !

Andrée Neault, Directrice générale et greffière-trésorière



MISE EN GARDE – Prévention de la Fraude

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour vous prémunir d'une fraude et appelle à votre vigilance lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant «conseiller», «enquêteur» ou autre représentant soi-disant du gouvernement ou si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide, confirmez la situation en parlant à d'autres proches.

- **On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires? Méfiez-vous.** Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent débiter leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa disposition. Leur but ? Vous mettre en confiance!
 - **Raccrochez.** Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.
- **Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel »?**
 - **Ne supposez JAMAIS** que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact, il pourrait être TROMPEUR. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour vous tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.
 - **Un courriel provenant d'un fournisseur de services (électricité, impôts, etc) peut aussi être frauduleux** si on vous demande de mettre à jour vos informations. Dans ce cas, ne répondez pas au courriel et appelez la compagnie en question pour vérifier.
- **On vous presse d'acheter des cartes-cadeaux pour collaborer à l'enquête OU d'effectuer un transfert d'argent OU encore on vous demande de remettre vos cartes dans une enveloppe en raison de la pandémie?**
 - **Refusez.** N'ayez pas peur de dire non et raccrochez. Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistant ou recourir à des fausses menaces (vous mettre en état d'arrestation) pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucun organisme gouvernemental n'emploie de ton menaçant ou n'effectue une pression indue pour de telles demandes.
 - **Méfiez-vous** si un membre de la famille vous demande de l'argent de façon urgente et vous fournit des instructions sur la manière de lui envoyer le montant. Les fraudeurs peuvent demander à la personne d'acheter des cartes iTunes ou autres cartes prépayées et ensuite de leur fournir les codes de ces cartes.

POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

- **Communiquez avec la Sûreté du Québec au** 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ou communiquez avec votre service de police local.
- Signalez la fraude ou la tentative de fraude au Centre antifraude du Canada: 1 888 495-8501.